

**RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017**

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le jeudi 23 mars 2017 à 18 h00, sous la présidence de Mme Lesueur, directrice de l'école.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillers municipaux :**

❖ Mr Chateaugiron, maire et Mme Bauguil, Mme Lebreton : conseillères municipales

- **L'IEN :**

❖ Mr Vinçot

- **Le DDEN :**

❖ Mme Duc-Maugé

- **Les représentants élus des parents d'élèves :**

❖ Mmes Eloy-Guittot, Duperray, Vrot, Levrel, Blatier; Mrs Marchand, Gillet, Poulain.

- **Les enseignants :**

❖ Mmes Hervault, Allain, Duda, Hemme, Collet, Lesueur (directrice); Mrs Chênaïs, Cressard.

**Excusés** : Mrs Chateaugiron, Vinçot, Cressard ; Mme Duda

**Secrétaires de séance** : Mme Lesueur et Mme Blatier/ Partie mairie : Mme Lebreton

**L'ordre du jour est abordé comme il suit :**

1. Modification du planning élémentaire/ Sécurité à l'école
2. Projet d'école : présentation des 3 parcours
3. Sorties, projets et leurs financements
4. Point sur les maintiens et sauts de classe
5. Le carnet de suivi en maternelle
6. Année scolaire 2017/2018 : prévisions d'effectifs
7. Questions diverses liées au périscolaire

## **Point n° 1 : Modification du planning élémentaire et sécurité à l'école.**

Au niveau des enseignants, les principaux avantages et inconvénients de la mise en place des nouveaux horaires sont les suivants :

### - Avantages :

Ces nouveaux horaires rééquilibrent les journées. En effet, le temps scolaire oscille entre 5h00 ou 5h30 en fonction des jours. Auparavant il y avait un déséquilibre (soit 4h30 ou 6h00 de classe par jour). Cela facilite les décloisonnements et l'organisation au niveau de l'emploi du temps.

Le fait de terminer à 15h30 au lieu de 15h00 un jour sur deux permet d'avoir un peu plus de temps l'après-midi pour terminer les activités. Par exemple, deux matières peuvent être enseignées au lieu d'une seule auparavant.

### - Inconvénients :

Les élèves ne finissent pas tous à la même heure. Sur une même journée, une classe termine à 15h30, une autre à 15h45 et une dernière à 16h30. Il y a une irrégularité en élémentaire contrairement à la maternelle où l'horaire de fin de classe est fixe.

En outre, lorsqu'un enseignant est absent et qu'il n'est pas remplacé, une seule classe peut accueillir les élèves entre 15h45 et 16h30. Je dois donc obligatoirement rester pour les garder sur ce temps.

Madame LEBRETON indique qu'elle a bien conscience des inconvénients de ces nouveaux plannings pour les enseignants (le premier inconvénient sur la différence des horaires a d'ailleurs bien été remonté au dernier comité de pilotage rythme scolaire du 9 février dernier) ; mais elle précise que ces nouveaux plannings ont été établis en concertation avec les parents, enseignants, agents et élus (suite aux questionnaires familles de 2015).

Elle donne aussi les principaux avantages et inconvénients de ces nouveaux plannings au niveau des agents encadrant les TAP :

### - Avantages :

Le temps de TAP temps calme (14 h à 14 h 30 2 fois par semaine) permet aux élèves de se poser avant de reprendre la classe. Ils ont à disposition des jeux de société (puzzles, jeu de dames, jeux d'échecs, jeux de mémoire, dominos, ...), de la lecture, du coloriage, un fond de musique est mis durant ce temps.

Pendant le temps de TAP (15 h 30 à 16 h 30 2 fois par semaine), les élèves sont plus faciles à encadrer. Lorsque certains n'ont pas envie de faire l'activité, on peut mieux les gérer et ils s'ennuient beaucoup moins. Pour les autres, 45 min leur suffit car ils ont un temps de récréation (en fonction de la météo). La récréation permet de faire une coupure entre le temps « classe » et le temps « TAP ».

### - Inconvénient :

1h de temps de TAP (15 h 30 -16 h 30) reste parfois trop court lorsqu'un intervenant est présent et il faut s'adapter (seul inconvénient).

## **Sécurité à l'école : Exercices PPMS et incendie/ Remplacement du matériel informatique suite au cambriolage à l'école/ Question d'un parent**

### **Exercices PPMS et incendie**

Exercice confinement réalisé le lundi 13 mars (en cas de tempête, d'attaque chimique ou nucléaire). Pour cet exercice, personne n'avait été prévenu.

#### **Problèmes soulevés :**

- Les collègues n'ont entendu que partiellement mon message dans le porte voix. Ils ont entendu le larsen mais pas le contenu du message : « confinement ». Je devrais donc le crier en bas de l'escalier.
- Oubli du store dans la salle de motricité
- Oubli du lieu de confinement pour Gaëlle qui n'est présente dans ma classe que le lundi (pose la question des remplaçants qui ne sont pas au courant des endroits de confinements ou rassemblements malgré la présence du PPMS sur le bureau dans chaque classe). Peut-être faudrait-il écrire un pense-bête à afficher au-dessus de chaque bureau avec le rappel des actions à effectuer et des endroits de rassemblements pour le confinement et pour l'intrusion-attentat.
- Oubli de la coupure VMC dans mon bureau.
- Oubli de l'envoi des SMS : Mme Allain à Mme Hemme et Mme Duda à Mme Hervault.

Mme Allain l'a envoyé tardivement à Mme Hemme mais elle l'a bien reçu. En revanche Mme Hervault n'aurait pas entendu son portable dans la classe des PS. En cas de confinement je peux la prévenir car je passe à côté de sa classe. En revanche, en cas d'intrusion-attentat, personne ne doit traverser la salle de motricité car présence de baies vitrées partout.

Les CP ont été les premiers à se confiner : 1min46 suivis par les CM1/CM2/ les CE1/CE2 et les MS/GS. Les derniers à être confinés ont été les TPS/PS/MS car ils ont été prévenus les derniers par moi (le temps que j'arrive de l'autre côté et que je vérifie les fenêtres et les portes). Ils se sont rassemblés en un peu plus de 6 minutes.

#### **Question d'un parent envoyé avant le conseil d'école :**

« Dans un souci de sécurité, je pense qu'il serait important et nécessaire de mettre un petit mot dans les cahiers des élèves concernant le dépôt des enfants le matin devant l'école. Certaines personnes s'arrêtent devant le portail sauf que lorsque tout le monde arrive, c'est dangereux car les enfants descendent des voitures alors que les autres véhicules doivent dépasser les véhicules à l'arrêt!

Nous avons la chance d'avoir devant l'établissement un très grand parking donc je pense que tout le monde peut prendre 2 minutes pour se stationner et déposer les enfants. »

Le mot sera préparé et distribué la semaine prochaine. Une demande de panneau sens interdit sur le parking est demandé par plusieurs parents.

### **Remplacement du matériel informatique suite au cambriolage à l'école.**

L'ensemble des ordinateurs portables a été remplacé au cours du mois de février et mars. Une partie a été donnée par la CDC (3 ordinateurs) et l'autre partie par la mairie (5). En revanche le TNi endommagé par les cambrioleurs n'a pu être réparé faute d'assurances.

La mairie en avait financé un neuf en décembre dernier. Ce dernier a été installé dans la classe des CP/ CE1. Des problèmes de connexion internet entravait son bon fonctionnement mais depuis, une borne wifi supplémentaire a été installée près de la classe.

En outre les 2 vidéoprojecteurs et la plastifieuse qui avaient été volés ont été rachetés par la mairie et remboursés par les assurances.

Notons que la mairie a financé un TNI neuf en décembre dernier installé dans la classe des CP/CE1. En revanche, le logiciel d'installation « smart note book » n'a pas été fourni avec. Mme Lebreton prend note pour transmettre cette demande.

Par ailleurs, un devis est en cours pour l'installation d'une alarme à l'école. Mme Lebreton et moi-même avons rencontré un commercial qui est venu étudier la configuration de l'école.

## **Point n°2 : Projet d'école : présentation des 3 parcours (voir document joint)**

### **Point n°3 : Sorties et projets**

Depuis le dernier conseil d'école:

Les élèves des classes de Mmes Hervault, Allain, Duda et Lesueur ont pu voir un spectacle intitulé « Le nez en l'air... Monsieur Calder ». Suite à celui-ci nous avons travaillé autour de l'artiste Alexandre Calder.

Les CE2/CM1, les CM1/ CM2 ainsi que les MS/ GS de ma classe se sont rendus au cinéma de Combourg les jeudi 12 janvier et jeudi 16 mars. Les MS/GS ont vu « Ma petite planète chérie » et « Les espions ». Les élèves de cycle 3 ont découvert 2 films : « Phantom Boy » et « La ruée vers l'or ».

Les élèves des classes de CE1/CE2 jusqu'en CM2 sont allés au Grand Clos à Saint Domineuc pour participer à des ateliers danse et arts visuels le matin et ont assisté à un spectacle l'après-midi. Ils ont pique-niqué sur place. Cette activité a coûté 5 euros par élève (soit 350 euros en tout). 3 danseurs sont également venus à l'école. Ils ont partagé une heure avec chacune des 3 classes.

Les élèves de Mme Hervault se rendront le lundi 29 mai à Noyal sur Vilaine afin de réaliser des ateliers artistiques. Les élèves seront de retour après le pique-nique sur place.

Les MS/GS bénéficieront de 3 séances d'équitation les vendredis 2, 9 et 16 juin au centre équestre de Cardroc. Chaque séance coûte 150 euros. Ce projet coûte 450 euros.

La classe de CE1-CE2 accueillera ses correspondants de Bonnemain le 11 mai (rencontre sur la journée, autour de l'écriture poétique et de l'art postal avec deux intervenants). Rencontre inverse (autre thématique probable) : le 8 juin, les élèves iront.

Les élèves des classes de CP/CE1 et CE2/ CM1 visiteront le musée Manoli à La Richardais le mardi 20 juin. Les CE1/CE2 et CM1/CM2 le visiteront le vendredi 23 juin. Vous pourrez admirer les photos de ces événements dans les prochains journaux de l'école qui paraîtront en avril et en juin.

Le cycle piscine est maintenant terminé. L'organisation cette année fut efficace avec 2 MNS en enseignement plus l'enseignante. Nous n'avons sollicité aucun parent agréé.

Le financement de ces sorties est assuré par l'APE (avec une participation de l'USEP pour la sortie à la ferme des TPS/PS/MS). Le financement du transport est assuré par la mairie. Nous disposons cette année d'un budget de 5000 euros provenant de l'APE (soit 833 euros par classe) et de 4000 euros pour les transports.

Par ailleurs, le photographe sera présent à l'école le lundi 15 mai.

#### **Point n°4 : Les maintiens et sauts de classe**

Chaque fin d'année le conseil des maitres se réunit pour se prononcer sur la poursuite de la scolarité de chaque élève. Lorsqu'il s'avère nécessaire, un dispositif d'aide est proposé.

Durant toute la scolarité primaire de l'élève, le conseil des maitres ne peut se prononcer que pour un seul raccourcissement de la durée d'un cycle. Rappelons qu'il y a 3 cycles : le cycle 1 (les classes maternelle)/ le cycle 2 (CP/CE1/CE2)/ le cycle 3 (CM1/CM2/6<sup>ème</sup>).

Le redoublement a donc un caractère exceptionnel conformément au décret du 18 novembre 2014. Il ne peut être prononcé à l'école élémentaire uniquement pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires.

Le redoublement ne sera donc possible que s'il y a rupture longue des apprentissages scolaires et après avoir fait l'objet d'une phase de dialogue préalable avec les responsables légaux et avis de l'IEN chargé de la circonscription. En cas de redoublement, un dispositif d'aide est mis systématiquement en place. Le passage sera automatique dans les autres cas.

A l'école maternelle, le redoublement n'est pas possible. Le passage d'une section à une autre est donc la règle. A la fin de l'année scolaire, le conseil des maitres peut toutefois envisager un saut de classe si l'élève fait preuve de grandes facilités dans ses apprentissages.

A la fin de la classe de Grande Section, le conseil des maitres communique à la famille la synthèse des acquis scolaires de l'élève et mentionne ses points forts et éventuellement les besoins à prendre en compte pour l'aider dans la suite de son parcours. Le carnet de suivi accompagne cette transmission.

En ce qui concerne la décision de saut de classe, elle a un caractère exceptionnel et n'est prise qu'après avis de l'IEN de la circonscription et après avoir effectué des tests préalables au près de psychologue scolaire.

#### **Point n°5 : Le carnet de suivi en maternelle**

(Présentation d'un document type.)

Le carnet de suivi est un outil qui accompagne l'enfant à la maternelle de la PS à la GS. Il remplace le livret d'évaluations. Nous avons commencé à l'élaborer en concertation l'année dernière et l'avons terminé cette année. Il a été communiqué au mois de février aux parents. Le carnet de suivi est réalisé en cohérence avec les derniers programmes d'enseignement de l'école maternelle de mars 2015, qui définit les compétences à acquérir en fin de grande section (attendus de fin de cycle 1).

L'organisation du carnet se présente ainsi pour chaque domaine d'apprentissage :

- ❖ Nom du domaine d'apprentissage.
- ❖ Liste des attendus de fin de cycle 1 (fin d'école maternelle).
- ❖ Réussites, « petits exploits » collés au fur et à mesure sous forme de bandelettes.
- ❖ Bilans des progrès de l'enfant ainsi que ce qui lui reste à apprendre.

En février et en juin, les commentaires de l'enseignant dans la partie « Bilans des progrès » vous renseigneront sur l'ensemble des progrès de votre enfant dans les différents domaines d'apprentissage au-delà des réussites et des « petits exploits » décrits.

Le carnet se remplit petit à petit au rythme de votre enfant, l'objectif étant de mettre l'accent sur les progrès déjà accomplis afin de l'encourager et de le soutenir.

Ce carnet de suivi va circuler entre la maison et l'école. Il est conseillé de le regarder avec votre enfant et de le commenter avec lui. Les attendus de fin de cycle précisés pour chaque domaine d'apprentissage vous aideront à connaître ce qui est attendu à la fin de l'école maternelle.

### **Point n° 6 : Année 2017/2018 prévisions d'effectifs (à ce jour)**

Depuis le dernier conseil d'école, nous avons eu 6 élèves qui sont arrivés en cours d'année : une PS/ 2 MS/ une CP/ un CE2/ une CM1 (4 familles).

Un mot a récemment été communiqué aux parents afin d'anticiper au mieux la rentrée prochaine. **J'insiste sur l'importance de me signaler si vous prévoyez déménager prochainement ou si vous souhaitez inscrire l'un de vos enfants.** Pour cela, vous devez dès à présent vous rendre à la mairie de la commune (ouverte au public le matin), muni du livret de famille. L'inscription papier me sera alors transmise et je pourrais inscrire l'enfant par voie numérique. J'envoie ensuite aux familles une invitation pour assister à une soirée porte ouverte qui aura lieu le vendredi 9 juin à 18h00.

A ce jour, nous avons 3 inscriptions en TPS (+ 2 en cours) et 2 inscriptions en PS (+ 3 en cours). Par rapport à la liste des naissances remise par la mairie en novembre dernier, nous attendons 9 inscriptions en TPS et 13 en PS. Deux familles vont également déménager : soit 5 élèves de moins l'année prochaine (un en GS, CP, CE1, CE2, CM1).

Les portes ouvertes de l'école auront lieu le vendredi 9 juin à 18h00.

### **Point n°7 : Questions diverses liées au périscolaire** (réponses rédigées par Mme Lebreton)

#### **Cantine**

##### Questions :

*- Il y a actuellement deux services à la cantine. Le premier service concerne uniquement les maternelles, composé de deux classes de 25 élèves environ, soit 50 élèves. Le second service, quant à lui, concerne toutes les classes de primaire, soit 4 classes de 25 environ, équivalent à 100 élèves. Ne pourrait-on pas répartir équitablement ces services en 2 fois 3 classes afin de diminuer l'effectif du second service ?*

##### Réponses :

Au 1<sup>er</sup> service, il y a une moyenne de 45 élèves de maternelle et au 2<sup>nd</sup> service, il y a une moyenne de 80 élèves élémentaires (85 maximum). Il a été décidé (après proposition des agents de la cantine) à la dernière rentrée scolaire de faire un service exclusivement maternelle (1<sup>er</sup> service de 12 h 15 à 13 h 00) puis un service exclusivement élémentaire (de 13 h 00 à 13 h 45), pour une meilleure organisation et gestion des enfants sur le temps de la pause méridienne.

Les années précédentes, des élémentaires étaient présents au 1<sup>er</sup> service avec les maternelles, afin d'équilibrer au mieux les 2 services. Cela n'était pas toujours bénéfique pour les petits (plus de bruit, plus de monde à la cantine). Il est important de respecter le rythme des petits et le calme pour eux à la cantine est nécessaire, avant d'aller à la sieste. Cela s'inscrit aussi dans notre démarche des rythmes scolaires. D'autant plus que depuis l'année dernière et surtout cette année, les élèves de MS font aussi un vrai temps calme après le repas (couchés dans la salle de motricité). L'agent qui était donc présent dans la cour pour les maternelles (n'allant pas à la sieste)

et pour les quelques élèves élémentaires qui mangeaient au 1<sup>er</sup> service est désormais occupé avec les enfants dans la salle de motricité.

De plus, les élèves de maternelle, même moins nombreux que les élémentaires, demandent plus de temps aux agents. 4 agents sont présents au 1<sup>er</sup> service avec les maternelles et cela se déroule très bien.

Cette nouvelle organisation permet aussi une meilleure transition entre les 2 services. Cette nouvelle organisation est positive pour les maternelles mais aussi pour les élémentaires. En effet, ces derniers peuvent avoir une récréation après la sortie de classe, avant d'aller déjeuner (moins énervés).

Le fait de faire un service exclusivement avec les élémentaires à 13 h 00 permet de ne pas faire de différences et de ne pas séparer les élèves sur le temps de pause méridienne.

Les années précédentes, il y avait des difficultés à choisir quels élèves d'élémentaires devaient aller manger avec les maternelles ; du fait que certains élèves étaient séparés de leurs copains pendant la récréation et le repas (principalement avec les classes double niveaux). Les élèves n'étaient donc pas toujours contents et les agents de la cantine pouvaient avoir des retours des parents là-dessus.

Enfin, la gestion des quantités des repas se trouve facilitée par cette organisation au niveau des services (grammage en maternelle et élémentaire différents).

#### Question :

*- Certain parents constatent une diminution des fruits à la cantine. Qu'en est-il ? Par ailleurs, un effort est-il fait particulièrement pour proposer des fruits et légumes de saison ?*

#### Réponse :

Après reprise des menus et comparaison avec ceux de l'année dernière sur la même période, il n'y a pas de diminution des fruits à la cantine. Mais en ce moment, il y a moins de choix car comme il y a un suivi de la saisonnalité, les fruits sont moins variés. C'est plus compliqué en automne et en hiver qu'au printemps et en été (en ce moment : pommes, kiwis, clémentines, bananes).

Oui, la priorité est donnée pour proposer des fruits et légumes de saison. Il peut arriver qu'exceptionnellement, un légume autre soit proposé pour apporter un peu de diversité (exemple haricots verts) et faire plaisir aussi aux enfants. Il faut suivre la saisonnalité mais il faut aussi que les enfants mangent correctement à la cantine.

Au restaurant scolaire, est privilégié autant que possible le frais, la saisonnalité et le bio et dans tous les cas la proximité et les circuits courts (fournisseurs locaux : Vincent Briand de la Chapelle aux Filtzméens et le Gaec Piot Gallé de saint Symphorien pour les légumes principalement (bio) et MC découpes de Québriac pour la viande et la ferme des Rochelles de Saint Domineuc pour la volaille). Même si on travaille aussi avec d'autres fournisseurs plus importants en taille et plus éloignés géographiquement, les légumes, fruits et viande sont de proximité et français (par exemple : salade de France). Le cuisinier a refusé récemment des clémentines d'Espagne.

Enfin, il faut savoir que pour l'élaboration des menus, Sylvain s'appuie sur la base des menus que proposaient Anne-Claire ; afin qu'il y ait une continuité au niveau du restaurant scolaire.

#### Question :

*- Est-ce normal que le cuisinier se montre grossier ? (remonté par plusieurs élèves)*

#### Réponse :

Sylvain, le cuisinier ne s'est pas montré grossier en présence des enfants. Il a seulement dit « un gros mot » mais quand il était du côté cuisine, car quelque chose lui avait échappé des mains. Ainsi, cela n'était pas intentionnel.

#### **Gouter, garderie**

### Question :

*Comment se fait-il que par tout temps, froid ou pluie, les enfants prennent leur goûter dehors ? Il n'y a pas de places assises pour tout le monde dehors. Le goûter doit être un moment de convivialité et par temps de pluie, ce n'est pas le cas.*

### Réponse :

Le goûter est pris de 16 h 30 à 16 h 45 sous le préau : des tables et des bancs sont installés. Il peut y avoir jusqu'à 50 enfants à ce moment-là à devoir aller en garderie et donc devant prendre leur goûter, sans compter plusieurs élèves qui ne savent pas trop s'ils rentrent tout de suite ou s'ils restent en garderie. Pendant ce quart d'heure, il y a donc beaucoup d'élèves dans la cour. Un agent (Christelle) est au portail pour la sortie des élèves et 2 autres agents sont dans la cour à gérer les autres élèves et le goûter. Il n'est pas possible pour une question d'organisation et de sécurité d'amener tous les enfants en garderie pour le goûter entre 16 h 30 et 16 h 45 avec un seul agent. En effet, Christelle ne peut pas rester seule au portail pour la sortie des élèves. Par contre, en cas de forte pluie, les élèves sont bien évidemment rentrés dans la garderie. Enfin, il faut noter qu'il est très difficile de rentrer tous les élèves (50 parfois en début de garderie) dans les locaux de la garderie (problème de place).

## TAP

### Questions :

*Plusieurs parents nous ont fait parts de leurs interrogations concernant l'essoufflement des TAP.*

- *Pourquoi n'y a-t-il plus de thématique ?*
- *Pourquoi les temps de TAP se transforment souvent en récréation ?*
- *Pourquoi les temps de TAP ressemblent souvent à de la garderie ? (coloriage, jeux en autonomie, ...)*

### Réponses :

Il est difficile de parler d'un essoufflement des TAP. C'est plutôt un changement d'activités par rapport aux premières années. Il n'y a plus de grandes thématiques comme il a pu y avoir sur la première année (2014-2015). En effet, cela représentait une contrainte et beaucoup de pression pour les agents. Cela leur demandait aussi beaucoup de temps de préparation en amont (les agents pour l'élémentaire ont en moyenne 3 h 00 hebdomadaire de temps de préparation TAP pour 6 h 00 de temps de TAP pour 2 groupes (2 h 00 TAP temps calme et 4 h 00 TAP). Des grands thèmes d'activités/axes restent tout de même présents : la thématique cuisine tout au long de l'année avec tous les groupes élémentaires avec Christelle. De plus, des activités en lien avec des événements saisonniers sont aussi proposées (carnaval, Noël...). La thématique de l'intergénérationnel est aussi encore présente cette année (Elizabeth a prévue de retourner à l'habitat adapté avec ses prochains groupes).

L'idée retenue depuis le départ pour les TAP, soutenue et défendue par le comité de pilotage rythme scolaire, est de faire confiance aux agents municipaux pour les activités au quotidien et de faire intervenir ponctuellement des intervenants locaux. C'est aussi un point qui est ressorti du questionnaire mis en place en 2015 : la gratuité en maintenant des activités en priorité réalisées par les agents et des intervenants ponctuels.

Les agents rappellent qu'il n'est pas toujours facile de mettre en place des activités et surtout de se projeter sur le long terme pour des activités (contraintes selon le groupe, du temps de l'activité, si cette activité va plaire ou pas aux enfants, mauvais comportement de certains enfants ...). Quand une activité est terminée, il faut savoir passer à une autre.



Le budget ne facilite pas le type d'activités réalisé au quotidien et la venue d'intervenants. Les deux premières années (2014-2015 et 2015-2016), il y a eu des aides de l'état d'un montant de 140 euros par enfants en 2014-2015 et 115 euros par enfants en 2015-2016. Cette année, on a seulement 90 euros par enfant. Malgré tout, de belles activités sont réalisées au quotidien (les agents passent du temps en préparation d'activités et sont dans une démarche de récupération) et il est également fait appel à des intervenants extérieurs (association sur le handicap, Mr Mekkas pour initiation au judo et crêpes). La ludothèque va être sollicitée prochainement pour d'éventuelles interventions aux beaux jours. Les maternelles se rendent régulièrement à la bibliothèque. Mais il faut tout de même rappeler que les nouveaux plannings élémentaires mis en place à la dernière rentrée scolaire ne facilitent pas la venue d'intervenants extérieurs (1 h 00 de TAP contre 1 h 30 avant).

Les TAP ne se transforment pas en récréation. C'est la récréation qui fait partie des TAP. Les enfants ont aussi le droit de décompresser et de ne pas forcément faire des activités ciblées et encadrées (ils le font déjà en classe). Cela a bien été vu en formation par les agents. Les récréations restent rares. Elles se font en priorité quand il fait beau et parce que les enfants sont très demandeurs. Pendant ces temps de récréation, des jeux sont mis en place. Ce sont quand même les enfants les premiers concernés par les TAP. Le comité de pilotage a toujours défendu l'idée que les TAP ne devaient pas être un temps de consommation et de catalogues d'activités. Il faut aussi savoir laisser du temps aux enfants, afin qu'ils décompressent et jouent tout simplement. Jouer est très important pour les enfants. Les TAP doivent représenter une rupture avec les temps scolaires.

De plus, il y a une petite récréation d'un quart d'heure – 20 minutes après la classe et avant les TAP. C'est une transition entre le temps de classe et le temps de TAP et cela demeure indispensable pour un bon déroulement des activités ensuite (moins d'énerverment).

Enfin, les TAP ne ressemblent pas à de la garderie. C'est principalement pendant le temps calme du début d'après-midi (14 h 00 – 14 h 30) que sont proposés aux enfants des jeux de société, de la lecture, du coloriage avec un fond de musique doux.

Pendant le temps de TAP (de 15 h 30 à 16 h 30), selon le type d'activité proposé (surtout en cas d'activité manuelle), plusieurs ateliers sont installés : quand un agent est en manipulation avec quelques enfants pour une activité manuelle, les autres attendent leur tour et font des petites activités calmes ; et ça tourne selon les séances avec les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

À Québriac, le 23/03/2017

*La directrice, P. Lesueur*

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante